

LA BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT : UN PARTENAIRE HISTORIQUE DE LA RIVE SUD DE LA MÉDITERRANÉE

AMBROISE FAYOLLE*

Un développement harmonieux de la région méditerranéenne constitue l'une des grandes priorités de l'Europe car il peut être la source de grandes avancées communes. Le sud de la Méditerranée est en effet un partenaire essentiel, mais il est aussi de plus en plus un véritable pont entre l'Afrique et l'Europe. *A contrario*, un échec des efforts de développement de nos voisins serait à la fois néfaste pour les pays concernés et pour leurs populations et contraire à l'intérêt de leurs partenaires européens que nous sommes.

Il faut en effet être conscient des défis actuels, que ce soit en termes d'écart de développement, de pression démographique, d'enjeux climatiques et, globalement, de sécurité. Les pays de la rive sud de la Méditerranée connaissent une croissance démographique de l'ordre de 1,7 % en moyenne en 2018, quand le taux observé sur la rive nord est de l'ordre de 0,3 %¹. Cette croissance démographique élevée entraîne une pression importante sur l'environnement et les ressources, particulièrement en eau, et constitue un défi économique majeur, notamment pour l'emploi des jeunes générations. En outre, le dynamisme de la démographie et les effets du changement climatique en Afrique subsaharienne font courir le risque pour la région méditerranéenne de

103

* Vice-président, Banque européenne d'investissement (BEI).
Contacts : g.chauvriereledrian@eib.org ; a.terracol@eib.org.

devenir une zone majeure de transit et de migrations, faisant peser sur la région de nouvelles contraintes.

UN PEU D'HISTOIRE

La Banque européenne d'investissement (BEI) fut créée en 1958 par le Traité de Rome pour contribuer à un développement harmonieux et à l'intégration régionale de la Communauté européenne. Exclusivement consacrée initialement à l'appui financier à la construction européenne et à la convergence entre pays au sein de la Communauté, la BEI est devenue graduellement un acteur de premier plan à l'extérieur de l'Union européenne (UE). Très rapidement (avec la Convention de Yaoundé signée en 1963), les États membres de l'UE demandèrent à la BEI d'appliquer son expertise à l'identification et au financement de projets d'investissement réalisés dans un certain nombre de leurs anciennes colonies d'Afrique subsaharienne. Cette activité nouvelle fut étendue et renforcée par la Convention de Lomé à partir de 1975. Vers la même époque, la BEI se vit également confier un mandat de financement de projets dans les pays partenaires méditerranéens ou « pays du voisinage ».

104

Mais c'est à l'aube du nouveau siècle qu'eut lieu un véritable tournant : tandis que la Convention de Lomé faisait place à l'Accord de Cotonou (2000) et à la mise en place en 2003 d'une « Facilité d'investissement », mécanisme renouvelable (*revolving*) géré par la BEI, les activités de la BEI au sud de la Méditerranée étaient renforcées et structurées en Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (FEMIP).

Opérationnelle depuis octobre 2002, la FEMIP est devenue l'acteur de référence du partenariat financier entre l'Europe et la Méditerranée, avec plus de 24,4 Md€ de financements disponibles jusqu'en 2020. Au titre de la politique européenne de voisinage et dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée, la FEMIP encourage la modernisation et l'ouverture des économies des pays partenaires méditerranéens. Elle articule ses interventions autour de deux objectifs prioritaires : le soutien au secteur privé et la création d'un environnement propice à l'investissement, incluant par les infrastructures durables. La FEMIP fait aujourd'hui partie du mandat de prêt extérieur de la BEI².

Les activités de la BEI ont continué à être adaptées et renforcées au gré des nouveaux défis qu'il fallait relever. C'est ainsi que la BEI a été prompte à réagir aux conséquences de la crise syrienne. La nécessité de mieux aider les pays concernés (Liban, Jordanie, Égypte, notamment) à faire face au choc résultant d'un afflux sans précédent de migrants conduisit la BEI à lancer en 2016 une Initiative pour la résilience

économique (ERI), conçue pour apporter des financements additionnels et des solutions spécifiques et mieux adaptées à cette nouvelle problématique en ciblant les populations affectées. Au-delà des ressources liées au mandat de prêt extérieur, ce sont 4,5 Md€ additionnels pour le voisinage sud qui ont été mobilisés pour faire face à ces nouveaux défis, à la demande du Conseil européen.

L'action de la BEI est en effet guidée par les priorités de l'action extérieure européenne et en particulier les différents axes de la politique de voisinage, ainsi que par les objectifs prioritaires de nos pays partenaires. Aujourd'hui, et il faut s'en réjouir, un processus de programmation conjoint permet une coordination étroite des interventions respectives et croisées de la Commission européenne et de la BEI dans la région méditerranéenne. Cette coordination vise également à renforcer la visibilité de l'action européenne dans son ensemble.

La BEI : acteur majeur du développement de la région

La BEI a donc été depuis plus de quarante ans aux avant-postes de l'action européenne de financement des investissements dans les pays partenaires méditerranéens. Pendant de nombreuses années, son mandat, fixé par les États membres et par la Commission européenne, a été de financer dans la région des projets d'investissement à forte valeur ajoutée, notamment dans les grandes infrastructures publiques (eau, assainissement, énergie, transports, aménagement urbain etc.) à travers des prêts à très long terme consentis aux États à des conditions favorables.

À cela sont venus s'ajouter des volumes de prêts importants sous forme de lignes de crédit aux banques commerciales, destinées au financement des PME. Par la suite, des financements plus innovants ont été développés pour favoriser l'octroi d'apports en capital à travers des fonds d'investissement et de capital-risque, pour financer directement des entreprises de taille moyenne porteuses de projets prometteurs. La BEI a également développé une activité importante de soutien à la microfinance pour renforcer l'inclusion financière, notamment pour les populations les plus vulnérables.

Ces deux grandes composantes, le financement des infrastructures publiques et les différentes formes d'appui au secteur privé, constituent le *policy-mix* de nos interventions et ont absorbé la quasi-totalité des financements de la BEI dans la région.

Dans la plupart des pays d'intervention, l'État a joué et continue de jouer un rôle central dans la fixation des priorités de développement, ainsi que dans le choix des investissements et l'orientation des financements. Mais ce modèle, qui reflète l'histoire et la réalité politique de la plupart des pays de la région, trouve aussi ses limites : nombre de ces

pays ont en effet une dette publique élevée, avec un risque croissant de surendettement. Cela doit naturellement conduire à rééquilibrer les interventions en faveur d'un appui croissant au secteur privé. Par ailleurs, la plupart de nos pays partenaires souffrent d'un chômage élevé, que le secteur public ne peut plus, et ne doit sans doute pas, chercher à absorber. C'est pourquoi il est essentiel que la création d'emploi par le secteur privé prenne le relais. Cela constitue une priorité pour la BEI, qui opère désormais pour la moitié de son activité dans la région en soutien aux entreprises, prioritairement les PME, dans les secteurs générateurs de croissance.

Cela suppose bien entendu que les pays eux-mêmes aient la volonté politique et que des réformes en profondeur soient menées pour améliorer l'environnement des affaires. Le mandat de la BEI, contrairement par exemple à celui de la Banque mondiale ou de la Commission européenne, ne prévoit pas que celle-ci intervienne directement dans cette transformation au moyen de prêts spécifiquement accordés pour appuyer les réformes. Néanmoins la BEI coordonne étroitement ses interventions avec la Commission européenne, dont elle appuie les orientations et les mesures visant à soutenir la modernisation et la diversification des économies des pays de la région, par le biais du renforcement du secteur privé.

106

Le secteur privé formel dans les économies du voisinage sud est généralement d'une taille inversement proportionnelle à son importance en termes de développement économique et de génération d'emploi. Nonobstant la productivité du travail des entreprises privées est supérieure à celle de leurs homologues dans des régions comparables du monde, à l'exception des TPE (très petites entreprises). De nombreuses entreprises réussissent à améliorer leur productivité grâce à l'investissement dans l'innovation et l'intégration dans le commerce international. Les entreprises les plus productives sont en mesure de croître rapidement et de proposer des salaires attractifs. Cela suggère un potentiel encourageant pour les économies de la région. Il est ainsi possible de promouvoir une réelle croissance et le développement de chaînes de valeur, tout en répondant aux aspirations d'une main-d'œuvre croissante. Et c'est par une création d'emplois plus dynamique que la croissance du secteur privé devrait principalement contribuer à développer un modèle de croissance plus inclusif.

Il est cependant essentiel de comprendre que les entreprises fonctionnent dans des conditions souvent très difficiles. Un grand nombre de grandes entreprises restent freinées par des modèles de production et de distribution largement perfectibles. Face à ces grandes entreprises, les opportunités de croissance pour les PME restent limitées et ce sont elles qui sont le plus négativement affectées par un environnement des

affaires dégradé. Le secteur privé dans son ensemble est affecté par des problèmes liés à l'instabilité politique, à la gouvernance, et plus pratiquement aux déficits d'approvisionnement en électricité ou d'accès à des infrastructures performantes de transport et d'échange. L'innovation et la croissance sont également entravées par la pénurie de main-d'œuvre adaptée. Il existe souvent un décalage frappant entre les entreprises et les canaux de financement formels, de sorte que les entreprises ne recherchent pas de financement extérieur, ce qui réduit inévitablement leur potentiel de croissance. Aider les entreprises à améliorer encore leur productivité – et allouer des ressources vers les entreprises les plus productives – devrait être une priorité pour les pouvoirs publics de la région. De même, il conviendrait de simplifier les systèmes complexes d'incitations, de lever les obstacles à la concurrence et d'améliorer les conditions d'accès au financement pour l'ensemble des initiatives privées.

Dans ces domaines, l'intervention des institutions internationales comme la BEI est essentielle. Cela passe notamment par un appui technique, lorsque nécessaire, auprès des institutions financières locales, pour développer des produits performants accessibles aux PME. Il est par ailleurs essentiel de faciliter la création et de soutenir l'accès au financement des TPE, y compris les *start-up* innovantes, comme la BEI le fait dans le cadre de son partenariat avec le réseau Entreprendre qui soutient l'émergence et le développement des TPE tunisiennes par l'attribution de prêts alliés à un *coaching* individualisé de l'entrepreneur pendant les premières années d'activité.

Au-delà, il est aussi nécessaire de promouvoir le développement des partenariats publics-privés pour réaliser les projets d'infrastructures susceptibles de dégager une rentabilité suffisante, dans des conditions de transparence élevées. Les besoins en financement des grandes infrastructures sont en effet tels au niveau régional que l'intervention publique, dans un contexte budgétaire très contraint, ne peut en aucun cas être suffisante.

Un grand nombre de contraintes évoquées pour le voisinage sud se retrouvent dans d'autres zones d'intervention de la BEI, notamment en Afrique subsaharienne et dans les pays du voisinage est. Néanmoins plusieurs facteurs conjoncturels (notamment les crises syriennes et libyennes et leurs conséquences) et structurels (faiblesse de l'intégration régionale, hétérogénéité des économies, contraintes liées aux ressources et aux effets climatiques, poids du secteur informel, faiblesse relative des capacités, etc.) rendent d'autant plus complexes nos interventions et nécessitent à la fois une prise en compte accrue des réalités de terrain (la BEI est présente dans l'ensemble des pays de la région via des

bureaux locaux), un accompagnement des projets d'amont en aval et une adaptation constante des modalités d'intervention.

Une banque d'investissement pour l'Europe devenue de facto un acteur de développement de premier plan

Depuis son premier financement, approuvé en 1979, les engagements financiers de la BEI dans le voisinage sud ont ainsi atteint un montant cumulé de plus de 35 Md€. Les investissements ainsi soutenus sont d'un montant significativement plus élevés puisque la BEI ne finance pas plus de 50 % du coût d'un projet et reste généralement bien en deçà de ce seuil.

L'effet de levier de ses financements est donc par nature très important et s'étend également à la promotion du développement durable, en particulier la préservation, pour les générations futures, du capital environnemental et social. Par ailleurs, le niveau annuel moyen des engagements de la BEI a atteint 1,7 Md€ au cours de la période de programmation en cours (2014-2020). Pour la seule année 2019, la BEI a investi plus de 2,2 Md€, dont plus de 1,3 Md€ en soutien au secteur privé, ce qui en fait un financier de référence au niveau régional. Cela se traduit également par un rôle important de la BEI en tant que catalyseur d'investissement, agissant en tant qu'initiateur (notamment à travers les prises de participation dans des fonds de capital-risque, lorsque la BEI intervient au moment de la première clôture) et en tant que cofinanceur de projets d'envergure (40 % des opérations de la BEI dans les infrastructures dans la région se font en cofinancement avec les grands partenaires européens et internationaux).

Mais au-delà des simples chiffres, auxquels on reproche parfois à la BEI de donner trop d'importance, cette progression traduit également des changements qualitatifs importants. C'est ainsi que l'approche de la BEI, initialement focalisée sur les grandes infrastructures publiques, s'est étendue à de nouveaux secteurs (santé, éducation) et, de plus en plus, à l'appui au secteur privé. Notre approche « écosystémique » vise à appuyer et à renforcer l'ensemble des segments et des acteurs économiques, avec l'objectif de soutenir une dynamique durable de croissance et, partant, de création d'emplois. C'est une tendance qui s'est encore renforcée à l'issue du Printemps arabe, dont l'un des déclencheurs a été l'absence de perspectives pour la jeunesse.

De façon continue, la BEI développe, en partenariat avec des institutions financières locales, des initiatives pour renforcer l'accès au financement des PME (via notamment des produits de partage de risque et des garanties partielles de portefeuille), mais aussi l'inclusion financière de certaines catégories, comme les femmes, les jeunes, ou encore les entreprises dans des zones périphériques et rurales. Un très

bon exemple en est notre partenariat financier avec Microfund for Women en Jordanie, qui permet l'accès au microcrédit pour des femmes (incluant des réfugiées syriennes) pour développer des activités génératrices de revenus.

La BEI a également développé ses activités d'appui à l'identification et la préparation de projet (comme, par exemple, dans le cas de l'initiative *Urban Project Financing Initiative* (UPFI) de soutien aux investissements dans le développement urbain, menée en étroite collaboration avec la Commission européenne et l'Agence française de développement (AFD), ainsi que l'Union pour la Méditerranée).

Les activités de conseil, d'assistance technique et de renforcement des capacités, qui permettent d'appuyer les acteurs des pays concernés, ont pris un essor considérable. C'est ainsi qu'une toute récente coopération entre la BEI et l'Institut du FMI a permis de mettre sur pied un cours en ligne spécialisé destiné à renforcer les capacités dans les pays en matière de développement du secteur financier et d'inclusion financière, y compris notamment l'accès au financement pour les PME. Ses interventions financières sont de ce fait devenues plus programmatiques et plus réactives aux évolutions et aux besoins nouveaux.

L'ADAPTATION AUX ENJEUX

109

L'action de la BEI dans les pays méditerranéens se caractérise ainsi par sa capacité d'adaptation et de réponse aux enjeux et aux priorités qui ont émergé au cours du temps.

Un exemple fort est l'action contre le changement climatique. La BEI a pour objectif que 35 % de ses financements hors UE à l'horizon 2020 se concentrent sur les actions labellisées « climat » selon les critères très rigoureux qu'ont définis en commun les grandes banques multilatérales de développement. En 2025, ce sont 50 % de l'ensemble des financements de la BEI qui devront être consacrés à l'action contre le changement climatique et l'environnement durable. Le taux actuel se situe pour la région aux environs de 31 %, ce qui constitue un résultat très encourageant impliquant cependant un effort accru nécessaire au cours des toutes prochaines années. Cette évolution a été en partie permise par le dispositif CAMENA³, une facilité financière mise en œuvre par la BEI et qui a pour vocation d'aider les pays partenaires méditerranéens à préparer des initiatives climatiques spécifiques viables pouvant bénéficier de financements européens, et d'identifier et mettre en œuvre des mesures destinées à améliorer le contexte institutionnel et réglementaire permettant d'accroître les investissements en faveur du climat.

En outre, la BEI vient d'adopter une nouvelle politique de prêt au secteur énergétique ambitieuse, qui accorde la priorité aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique et qui aide à renforcer l'impact de ses investissements sur la transition énergétique en dehors de l'UE.

Dans les pays méditerranéens du sud, la BEI a su saisir en particulier l'opportunité de contribuer au financement de grands projets d'investissement dans les énergies renouvelables, comme le projet solaire Noor à Ouarzazate qui fait partie intégrante du plan vert marocain de transition énergétique et des priorités du plan solaire méditerranéen soutenu par l'UE. La BEI soutient également des projets d'énergie éolienne, comme Tafila en Jordanie.

La BEI mobilise par ailleurs via les obligations vertes et les obligations de développement durable des moyens complémentaires pour financer des opérations à vocation environnementale et climatique sur l'ensemble de la planète.

Des instruments financiers innovants et générateurs de plus d'impact

110

L'élargissement et l'approfondissement du rôle de la BEI se sont accompagnés d'innovations au niveau des produits financiers et de la structuration des opérations. Ainsi l'expérience acquise par la BEI dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Juncker avec le Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS) a été largement étendue à ses interventions dans les pays méditerranéens à travers l'utilisation d'instruments similaires de partage des risques et de garantie.

La BEI est souvent connue, et parfois critiquée, comme un prêteur à long terme classique, offrant des conditions très favorables. Ce type de produit convient au financement de projets d'infrastructures publics en faveur d'emprunteurs souverains, pour autant que l'on tienne compte des limites de leur capacité d'endettement.

Il convient cependant de rappeler que de tels financements souverains très classiques ne peuvent être accordés par la BEI à des pays dont le degré de solvabilité est faible que parce que les activités de la BEI sur ses mandats extérieurs sont couvertes par une garantie étendue du budget communautaire. La BEI applique en effet une politique de gestion des risques calibrée sur la base des opérations conduites à l'intérieur de l'UE, représentant 90 % de son portefeuille d'intervention. De ce fait, il lui est difficile d'assumer de manière normale sur son propre bilan le type de risques liés aux opérations dans des pays émergents ou en développement.

Les opérations en faveur du secteur privé ne sont pas couvertes par la garantie mentionnée précédemment, ce qui a rendu nécessaire le

développement et le recours à de nouveaux instruments de partage de risque similaires à ceux utilisés en Europe dans le cadre du FEIS. C'est ce mécanisme qui permet, par exemple, de mettre en œuvre certaines des opérations les plus risquées de l'Initiative pour la résilience économique (IRE). Ainsi un certain nombre d'opérations à forte valeur ajoutée au Liban ou en Jordanie n'auraient pu voir le jour sans une atténuation des risques par le biais d'appuis spécifiques permis par les contributions d'États membres de l'UE donateurs.

La capacité à atténuer ces risques au moyen de tels instruments constitue donc une innovation importante dans le cadre des politiques de panachage de fonds (*blended finance*), pour lesquelles la Commission européenne a développé une expertise et une capacité de mise en œuvre importantes, auxquelles recourt la BEI, ainsi que de nombreuses autres institutions financières de développement. Pour la période 2014-2020, la BEI a ainsi déjà mobilisé plus de 450 M€ pour la région via la Plateforme d'investissement pour le voisinage, permettant de combiner produits financiers et éléments « don », soit pour accroître le niveau de concessionnalité des prêts (notamment dans les infrastructures prioritaires), soit pour hausser la capacité de prise de risque d'opérations en direction du secteur privé (en permettant la couverture des premières pertes), ou encore d'accompagner les projets avec des dons d'investissement ou de l'assistance technique à la mise en œuvre.

111

Dans le monde actuel du financement du développement, accroître la prise de risque permet souvent de générer des impacts importants, notamment lorsqu'il s'agit d'appuyer des investissements qui relèvent naturellement du secteur privé. Par ailleurs, une prise de risque est souvent le gage d'une forte valeur ajoutée. Il convient cependant de ne pas assimiler systématiquement prise de risque et impact, ce dernier dépendant d'un ensemble de facteurs, incluant notamment des éléments extra-financiers (accompagnement technique et social, mesures à caractère redistributif basées sur le don, etc.). Par ailleurs, la régulation publique et le soutien via des programmes de renforcement de capacités à la mise en œuvre de politiques publiques efficaces restent nécessaires.

Une approche fondée sur la connaissance

Un recours accru et pragmatique à l'analyse économique a également permis de renforcer la pertinence et l'impact des interventions de la BEI. Ainsi un travail nouveau d'enquête auprès des entreprises (en collaboration avec d'autres institutions multilatérales) permet de mieux cerner leurs contraintes et leurs besoins. Cette intelligence économique s'étend aux banques, ce qui permet à la BEI d'ajuster ses interventions pour en optimiser l'impact. De même, des diagnostics

à la fois économiques et sectoriels par pays sont réalisés progressivement, ce qui pourrait permettre de mieux sélectionner et concevoir les interventions futures et d'en renforcer la portée. Il faut également souligner que le développement de stratégies nationales visant l'atteinte des objectifs de développement durable (ODD) par la quasi-totalité des pays de la région permet d'ancrer plus efficacement notre action dans un cadre structuré.

De manière plus générale, la BEI a affiné et renforcé ses analyses de mesure de résultats (selon un cadre largement harmonisé avec l'ensemble des institutions financières internationales) et développe une « cartographie » des relations entre ses interventions et les ODD. De manière encore limitée, mais néanmoins prometteuse, ses économistes ont fait appel à des modèles complexes d'équilibre général développés par la Commission européenne afin d'évaluer l'impact macroéconomique de grands programmes d'intervention tels que le Plan Juncker.

Dans le même esprit, une coopération des équipes de la BEI avec le réseau GDN (Global Development Network), animé notamment par François Bourguignon et Pierre Jacquet, jette les bases d'un renforcement des méthodologies et des pratiques sur l'évaluation rigoureuse de l'impact des projets, tout en contribuant au développement d'une expertise locale.

112

Enfin, une coopération étroite avec les autres banques multilatérales de développement a permis d'harmoniser les critères utilisés pour jauger le caractère « additionnel » des interventions.

Les avancées qui viennent d'être évoquées peuvent sembler techniques, mais elles peuvent être l'instrument de réels progrès qualitatifs pour ce qui est de la sélection et de la conception des interventions de la BEI. Elles démontrent aussi que l'image parfois véhiculée d'une banque focalisée sur son seul chiffre d'affaires est largement dépassée. Avoir un réel impact, faire la différence, telles sont en effet les motivations de plus en plus affirmées de la BEI.

Au cours des trois dernières années, les investissements de la BEI dans la région ont ainsi permis l'accès à l'électricité à plus de 5 millions de foyers et à plus de 3 millions de personnes de bénéficier d'un accès amélioré à l'eau potable et à des services d'assainissement. L'amélioration des transports urbains concerne plus de 1,4 million de passagers, notamment grâce au développement d'infrastructures propres. Enfin, plus de 200 000 emplois ont été maintenus et/ou créés dans des entreprises de différentes tailles.

Leçons tirées et perspectives

Du prêt classique à très long terme au secteur public, la BEI a évolué progressivement vers une offre plus large, incluant de nouveaux

instruments résolument orientés vers le financement du secteur privé, qu'il s'agisse de participations en capital, de garanties ou, plus généralement, d'instruments de partage de risque impliquant le panachage des prêts avec des fonds budgétaires. Cette tendance est appelée à se poursuivre et de nouvelles innovations ne manqueront pas d'apparaître et de se développer.

La présence sur le terrain des équipes de la BEI, longtemps modeste, s'est fortement renforcée ces dernières années. Cette tendance ne manquera pas de se poursuivre, tant il est essentiel pour une institution telle que la BEI d'être en permanence au contact avec les autorités des pays qu'elle accompagne, avec ses clients existants ou à venir, avec le monde des affaires et avec ses partenaires institutionnels, au premier rang desquels l'UE, ainsi que les représentants de ses pairs (agences bilatérales ou organisations internationales).

Compte tenu de ce qu'est la BEI, il est naturel qu'elle contribue, à son niveau, au renforcement du lien entre l'UE et les pays méditerranéens.

La BEI a depuis longtemps un fort tropisme méditerranéen, tout à fait cohérent avec les priorités européennes. Dans son action, elle a fortement évolué et progressé, quantitativement et qualitativement. Mais elle peut certainement faire mieux encore, quitte à poursuivre sa transformation.

113

CONCLUSION

L'action de la BEI vers la rive sud de la Méditerranée est ancienne et ancrée dans un partenariat fort. La BEI n'est cependant pas seule à intervenir et de nombreux acteurs bilatéraux (l'AFD pour n'en citer qu'un), mais aussi multilatéraux, comme la Banque mondiale et la BERD (Banque européenne pour la reconstruction et le développement), dans le cadre du Partenariat de Deauville, et européens avec la Commission européenne directement interviennent dans cette zone.

Néanmoins, et ce n'est pas une spécificité propre à cette région d'intervention, la visibilité européenne n'est pas à la hauteur des financements investis.

C'est ce constat qui est à l'initiative d'un rapport dit « des Sages », mandaté par le Conseil européen, mené par Thomas Wieser pour faire des propositions d'amélioration de l'architecture européenne de l'aide pour éviter un morcellement de l'intervention et redonner cohérence et visibilité à l'action de tous les Européens.

La BEI, comme la BERD, a été partie intégrante de l'exercice. Sur les suites à donner à ce rapport, la décision n'appartient pas à la BEI, mais aux États membres qui doivent se prononcer prochainement.

Dans ce débat, la BEI a souligné l'importance de préserver l'autonomie stratégique de l'UE dans ce domaine et rappelé son expérience historique hors d'Europe, le réel effort de la banque de l'UE pour mieux s'ajuster aux besoins et aux priorités, pour améliorer ses interventions sur la base d'analyses économiques, sociales et environnementales, et pour en évaluer les résultats et l'impact.

La BEI est disposée à faire plus si nos actionnaires, les États membres de l'UE, lui en confient le mandat, en particulier dans la lutte contre le changement climatique qui est devenue la priorité européenne assignée à la BEI. Le climat dépasse les frontières et l'expérience acquise en Europe doit conduire notre mission au-delà de la Méditerranée.

NOTES

1. Source : Banque mondiale.
2. Le mandat de prêt extérieur de la BEI recouvre l'ensemble des pays d'opération de la BEI hors UE à l'exception des pays du mandat ACP (Afrique, Caraïbe, Pacifique).
3. Facilité pour l'action climatique en Afrique du Nord et au Moyen-Orient (dispositif créé à l'initiative et avec l'appui du DFID – Department for International Development –, Royaume-Uni).